

Boudry News



Editorial

« L'important, c'est de participer »

Ce titre rappelle l'idéal olympique du baron de Coubertin, pédagogue, écrivain, historien mais surtout connu en tant que rénovateur des jeux olympiques.

Nous avons tous suivi, tout ou en partie, les derniers jeux olympiques de Rio. Chaque jour nous pouvions, entre nous, avec le voisin de palier ou à la table ronde du restaurant, échanger sur les images, les performances, les échecs ou les succès des athlètes. Les vainqueurs nous ont fascinés, les seconds et les suivants ont été considérés avec compassion. A Boudry comme à Rio, mais au travers des vecteurs médiatiques, le taux de participation populaire aux jeux olympiques fut très important.

Les dernières élections communales du 5 juin 2016 ont permis de choisir et de confirmer, de compléter ou de renouveler les élus de Boudry et Areuse. Le résultat établi démocratiquement a permis de redessiner le législatif et l'exécutif communal.

Certes, le choix des élus s'est effectué démocratiquement. Mais un fait me laisse songeur, c'est le faible taux de participation. En effet, il atteint à peine les 30% d'électeurs de notre Ville et commune de Boudry. Cette tendance au désintérêt de la chose politique s'est déjà manifestée en amont lors de la confection des listes des deux partis locaux.

Notre Ville et commune de Boudry est en pleine croissance démographique. Ce développement a de multiples conséquences. Des changements sont nécessaires pour maintenir et développer notre qualité de vie et nos infrastructures quelles qu'elles soient.

Notre Ville et commune de Boudry se transforme. Chaque citoyen est concerné par cette mue. Chacun doit, en vertu de ses droits politiques, participer directement ou par son vote à l'exercice du pouvoir. Car la politique n'est autre que l'ensemble des options prises collectivement.

Penser à notre commune plus qu'à soi est, en politique communale, la seule question qui vaille.

L'important, c'est donc de participer activement, dans un esprit positif et constructif, pour réaliser le présent et concevoir l'avenir.

Je vous remercie, au nom du Conseil Communal, de votre soutien de tous les jours.

Jean-Pierre Leuenberger
Président du Conseil communal



Nouveau à Vauvilliers !

Tous les samedis soir, les adolescents, de la 8^eH à 17 ans, de Boudry et de Milvignes ont la possibilité de se retrouver pour faire des activités sportives et culturelles dans la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers.

Prochaine activité : samedi 22 octobre 2016

suite en page 2 >>>



L'équipe de coaches à Vauvilliers
(source : IdeeSport)





SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Midnight Littoral

(suite de la page de couverture)

Tout de suite, le succès au rendez-vous !

Enfin, diront certains, une activité pour nos ados.

Tous les samedis soirs et ceci dans un premier temps jusqu'en décembre, les jeunes ados de la région, jusqu'à 17 ans, ont la possibilité de se retrouver à Vauvilliers dans la salle de sports.

Mis en place par la Fondation Ideesport (www.ideesport.ch), avec la collaboration et le soutien des communes de Milvignes et de Boudry, Midnight Littoral est un des 170 projets menés en Suisse en faveur des enfants et des adolescents.

Formés par les chefs de projet, les coaches seniors, jeunes adultes volontaires et les coaches juniors, qui ont le même âge que les participants, ont organisé de main de maître les trois premières soirées. Ces activités ont remporté un vif succès auprès de notre jeunesse et les autorités communales espèrent que le nombre de participants va encore croître à l'avenir.

Une première soirée sur le thème de la capoeira et de la danse hip-hop, une deuxième autour d'un parcours d'obstacles, selon les vœux des participants, une troisième baptisée "Midnight Rainbow" avec des tables géantes, un coin disco, une crêpe party et le tour était joué pour que le succès soit au rendez-vous.

Cette phase pilote (13 samedis soirs) va se prolonger jusqu'en décembre, vacances exceptées. Un bilan sera alors établi entre la Fondation Ideesport et les autorités des deux communes pour décider de la poursuite du projet. Il faudra également que le coût soit inscrit au budget de chacune des communes. Les autorités souhaitent fermement pérenniser ce projet et le suivent donc avec une attention particulière.

L'encadrement de qualité est sûrement un atout majeur pour de tels événements. La réponse à une attente de notre jeunesse en est un autre. La convivialité et le respect sont certainement les maîtres du jeu.

Nos remerciements vont au coordinateur, aux chefs de projets, aux seniors et juniors coaches, sans oublier la direction de CESCOLE, les représentants locaux et régionaux du groupe de travail, les commissaires de la commission Sports, Loisirs et Culture, les services communaux et les autorités des deux communes qui tous ont joué un rôle dans la mise en place de ce projet.

Sport, détente, musique, rencontre, échange, écoute, enthousiasme, santé, plaisir, respect, motivation, voilà les ingrédients pour une soirée réussie.

Allez les jeunes ! Vous avez envie de passer un bon moment, actif, dynamique et dans la bonne humeur, rejoignez donc vos camarades chaque samedi soir. Renseignements sur www.boudry.ch.

Jean-Michel Buschini, conseiller communal
Dicastères des affaires culturelles, loisirs et sports

LOCATIONS

Appartements de vacances



Dans la rue historique de Boudry, la commune est propriétaire de deux jolis appartements meublés de 2 ½ pièces (chambre à coucher, séjour avec canapé-lit pour 2 personnes, cuisine agencée, vaisselle pour 4 personnes, douche-WC), internet sur demande.

Le prix de la location (minimum 1 semaine) est le suivant :

- pour 2 personnes : CHF 55.-/nuit
- pour 3 personnes : CHF 65.-/nuit
- pour 4 personnes : CHF 75.-/nuit

Au prix de la nuitée s'ajoute les taxes de séjours et le nettoyage final (CHF 60.-).

Nous offrons la possibilité de louer les linges de bains et les draps de lit.

Salle à louer



La salle polyvalente des Buchilles, équipée d'une grande cuisine, d'un lave-vaisselle, d'un beamer et d'une sonorisation moderne, peut accueillir jusqu'à 60 personnes pour tous vos événements : séminaire, conférence, réunion de famille, anniversaire etc.

Disponibilité et tarifs sur www.boudry.ch

SECURITE PUBLIQUE

Recherche de patrouilleurs – auxiliaires adultes



Le service des patrouilleurs scolaires contribue grandement à la sécurité routière. Vous aussi, vous pouvez assurer la sécurité des petits sur le chemin de l'école.

La Ville et commune de Boudry sécurise les abords des collèges des Esserts et de Vauvilliers. Actuellement à Vauvilliers, ce sont les écoliers de la 7^e Harmos qui officient comme patrouilleurs, alors que pour le collège des Esserts, c'est un adulte qui est engagé.

Le Conseil communal, après une analyse de la situation et consultation des enseignants, a décidé de repourvoir cette tâche à des patrouilleurs adultes et ce, pour les deux collèges.

Il s'agit donc de recruter des patrouilleurs adultes. L'effectif sera complété par du personnel auxiliaire, de manière à combler les absences. La formation et l'appui sont assurés par notre agent de sécurité publique.

Ce job d'appoint est rémunéré.

Les horaires d'engagement, selon le calendrier scolaire :

Le matin, du lundi au vendredi de 07h45 à 08h15, puis de 11h20 à 11h50

L'après-midi (sauf le mercredi) de 13h25 à 13h55, puis de 15h20 à 15h50.

Si vous souhaitez ainsi modestement contribuer à la sécurité de nos enfants, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- notre administration communale au n° 032 886 47 20 ou
- notre agent de sécurité publique au n° 079 701 59 20.

Jacques Magnin, conseiller communal
Dicastère de la sécurité publique



Pierre Quinche, retraité, ancien conseiller communal, actuel conseiller général.

Interview d'un patrouilleur auxiliaire :

Quelle a été votre motivation pour devenir patrouilleur auxiliaire ?

Faisant partie de la Commission de la sécurité et de la police du feu, nous avons été mis au courant que le seul patrouilleur adulte engagé quittait sa fonction. Il fallait donc trouver rapidement une solution de remplacement. D'entente avec notre autorité, je me suis proposé pour assurer cet intérim étant entendu que j'ai un peu de temps à disposition et que c'est une façon comme une autre de me rendre utile pour ma ville. Mon collègue, M. Pierre Meisterhans a également répondu présent.

Quelles sont vos impressions dans votre fonction de patrouilleur auxiliaire ?

J'ai l'impression d'apporter de la sécurité pour les enfants et les parents aux abords immédiats du collège. Le passage piéton étant situé au carrefour d'une route principale d'entrée dans notre cité et d'un grand commerce, tout cela génère, bien sûr, beaucoup de contraintes...

Je constate que les enfants et les parents sont reconnaissants de notre action et qu'une grande partie des automobilistes respectent nos indications.

De plus, cela me rappelle des beaux souvenirs, lorsque j'étais moi-même patrouilleur scolaire au collège de Vauseyon (Neuchâtel), dans les années 60. J'encourage chacun de nos concitoyens disposant d'un peu de temps à s'annoncer auprès des personnes responsables.

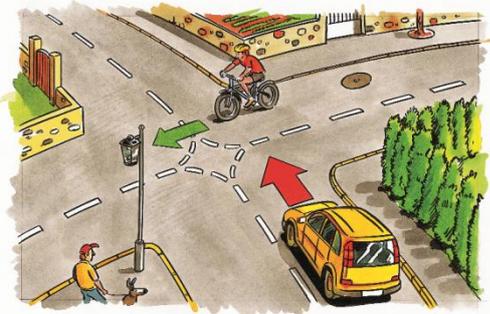
SECURITE PUBLIQUE La bonne conduite

A la suite de l'introduction de nouvelles zones limitées à 30 km/h, ainsi que des zones de rencontre sur le territoire boudrysan, nous souhaitons rappeler à tous les conducteurs, cyclistes et piétons les règles à adopter afin d'améliorer la sécurité de chacun.

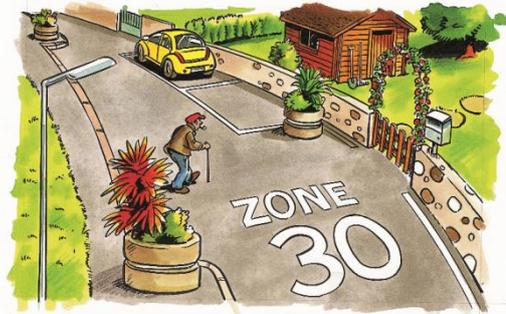
Jacques Magnin, conseiller communal
Dicastère de la sécurité publique



Dans les zones 30...



1. La priorité de droite s'applique ; le cycliste passe le premier.



2. Le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons



3. Prudence, des enfants pourraient jouer sur la route dans un espace limité : le trafic ne doit pas être gêné.



4. «Fin de la zone 30», la limite générale à 50 km/h s'applique.



... et les zones de rencontre.



1. Zone de rencontre :
Vitesse limitée à 20 km/h, accès sans restriction aux véhicules, parcage réglementé.



2. Le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules.

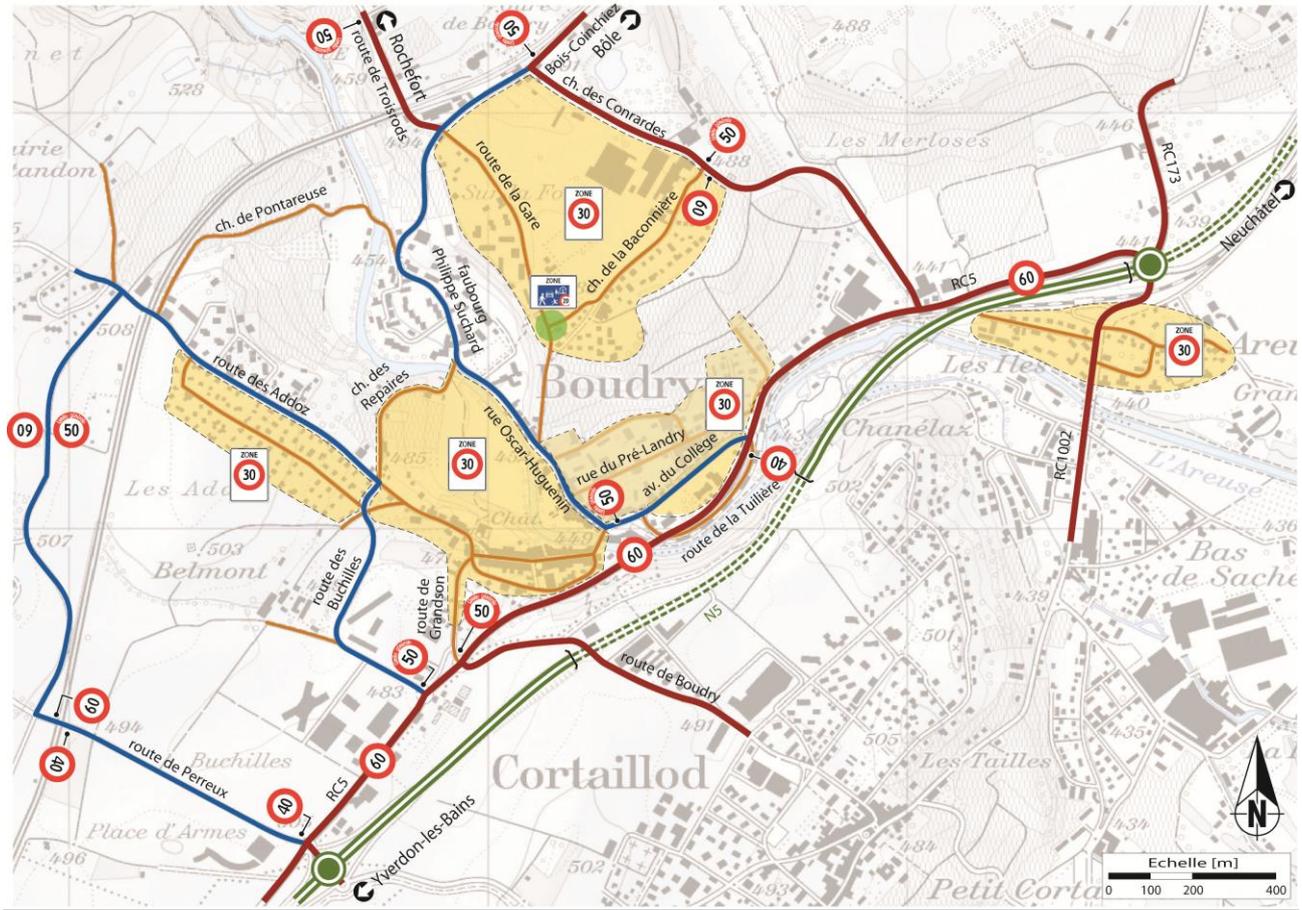
Source : TCS, la bonne conduite

Informations supplémentaires : <https://www.tcs.ch/fr/auto-deux-roues/regles-de-circulation/la-bonne-conduite.php>



SECURITE PUBLIQUE

Carte des secteurs en zone 30 km/h fonctionnant en « poches » et zone de rencontre à 20 km/h



Nouvelle zone bleue à la rue Pierre-Beau

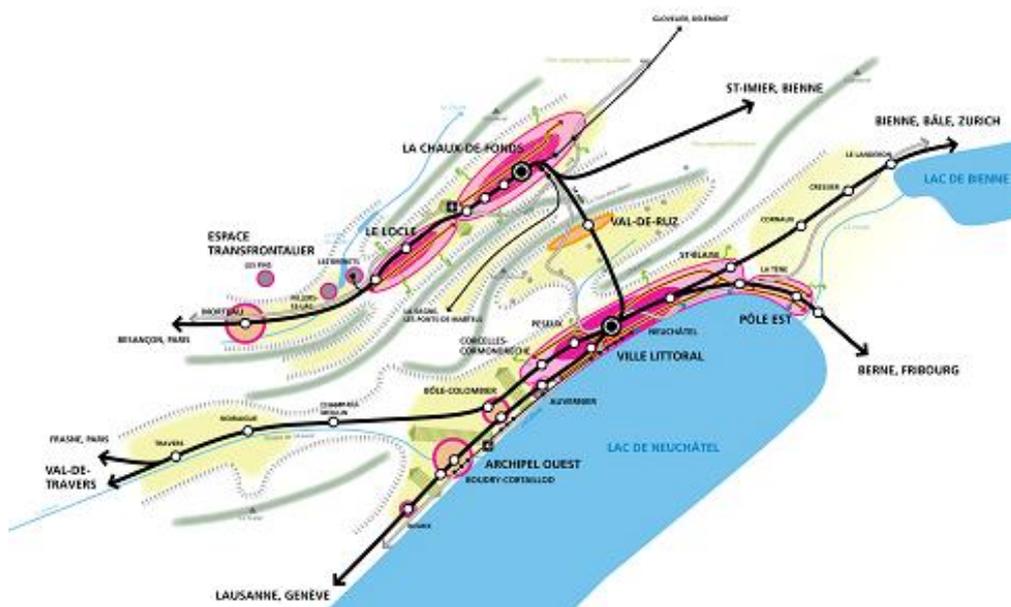
D'entente avec le propriétaire foncier - l'Etat -, le régime de stationnement est modifié. Désormais, l'affectation en zone bleue « 60 minutes » est instaurée. La redéfinition de cette zone « en cul de sac » permet aussi d'augmenter le stationnement. Les commerçants et les riverains ne seront donc plus péjorés par l'entreposage, souvent sans plaques d'immatriculation, de voitures, caravanes ou tout autre engin motorisé.

Service de la sécurité publique



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un nouveau contexte législatif qui implique des changements dans les manières de travailler



La modification de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) a été acceptée par le peuple en votation en mars 2013. Son entrée en vigueur est intervenue le 1^{er} mai 2014.

Les objectifs principaux de cette nouvelle LAT sont les suivants :

- stopper le mitage du territoire, à savoir l'éparpillement des constructions dans le territoire
- concentrer le développement urbain dans les espaces déjà bâtis en favorisant la densification
- préserver les espaces ouverts, qu'ils soient agricoles ou naturels et ainsi sauvegarder la qualité paysagère de notre pays, souvent utilisée comme argument promotionnel

Plus concrètement, la nouvelle loi oblige les cantons à définir le dimensionnement de leurs zones à bâtir pour les 15 à 20 prochaines années selon des critères précis. Ce dimensionnement de la zone à bâtir se fait via l'adaptation du plan directeur cantonal (document de référence qui officie comme un guide de l'évolution voulue du territoire).

Le Canton de Neuchâtel a demandé aux communes de s'organiser en régions selon un découpage défini. Un mandat a été donné d'établir un plan directeur pour chaque région, qui seront ensuite repris par le Canton pour adapter son propre plan directeur. La Commune de Boudry fait partie de l'agglomération du Littoral (COMUL) et a donc travaillé avec les neuf autres communes qui la composent (de Bevaix à la Tène).

Aujourd'hui, les plans directeurs régionaux sont achevés et le Canton doit les analyser et les approuver avant d'entamer la révision de son plan directeur qui sera à son tour soumis à la Confédération pour approbation.

En parallèle, les communes peuvent entamer les réflexions pour la révision de leurs plans d'aménagement ainsi que de leurs règlements, étape finale et contraignante pour les propriétaires.

La COMUL a décidé de poursuivre les réflexions amorcées dans le plan directeur régional en y intégrant des thématiques telles que la politique énergétique, la problématique du logement ou encore la promotion touristique. La volonté exprimée est également de se pencher sur l'opportunité d'élaborer une base commune de plan d'aménagement qui sera ensuite affinée selon les spécificités de chaque commune.

Loin d'être une perte d'autonomie pour les communes, les travaux et les réflexions menées au sein de l'agglomération du Littoral permettent de traiter des problématiques partagées et d'en développer une stratégie globale, cohérente et rationnelle, plus en phase avec le fonctionnement actuel de notre territoire.

Services techniques
Aménagement du territoire

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rappel des cas nécessitant le dépôt d'une demande de permis de construire



Par ces quelques lignes, nous souhaitons rappeler les règles en vigueur lors de travaux projetés sur les bâtiments ou dans les jardins.

Deux cas de figure peuvent se présenter : soit les travaux ne nécessitent pas de permis de construire, soit une démarche administrative de permis de construire est nécessaire.

Le document légal faisant foi dans le domaine est le règlement cantonal d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr), il peut être téléchargé à l'adresse : www.ne.ch/sat, onglet permis de construire en zone à bâtir – bases légales.

Cas ne nécessitant pas de permis de construire :

- Les travaux ordinaires d'entretien des constructions, ainsi que les modifications apportées à l'intérieur d'un bâtiment tant et si bien que les structures porteuses et le volume construit ne sont pas touchés.
- Une série de petites constructions peuvent être exemptées de la procédure de permis de construire, elles sont listées à l'article 4b du RELConstr.

Cas nécessitant un permis de construire :

- En zone à bâtir, un permis de construire est nécessaire pour la création, la transformation, le changement d'affectation et la démolition de toute construction ou installation (RELConstr., art. 4a). Ainsi, toutes les transformations portant atteintes aux structures porteuses intérieures d'un bâtiment ou au volume construit, de même que les modifications extérieures telles que la création d'ouvertures en façade ou en toiture (p.ex. portes, fenêtres, velux, etc.), la pose d'une isolation périphérique sur le toit et les façades.
- Le changement d'affectation de locaux existants comme par exemple l'aménagement de pièces habitables dans les combles, la création de logements (studios compris) à l'intérieur d'un bâtiment existant (habitation, commerce, entrepôt) nécessite un permis de construire, quand bien même cela n'engendre aucune modification de l'extérieur, ni de la structure porteuse.

Les demandes de permis de construire se font désormais de manière informatique, via la plateforme SATAC. Tous les renseignements à ce sujet se trouvent également sur le lien donné ci-contre.

Nous rappelons en outre que tout projet nécessitant un permis de construire ne peut démarrer avant la délivrance de ce dernier. Ainsi, il s'agit de bien anticiper cette démarche administrative avant de commander les travaux projetés.

Services techniques

Fermeture provisoire de la station Velospot d'Areuse Littorail



Vous l'avez peut-être constaté, la station Velospot située à l'arrêt du Littorail à Areuse est fermée jusqu'à nouvel avis.

En effet, depuis le début de l'été les fameux vélos verts sont victimes d'incivilités répétées visant notamment à forcer les cadenas. Si les tentatives sont restées vaines (le système de sécurité a été modifié rendant impossible sa violation), le montant des dégâts occasionnés sur les cadenas et les vélos (de dépit de la part des auteurs) s'élève à plus de CHF 10'000.-.

Cette situation afflige le Conseil communal et c'est d'entente avec Neuchâtelroule, gestionnaire du système des vélos en libre-service, que la décision a été prise de fermer provisoirement la station d'Areuse.

Il est fort regrettable d'en arriver à cette situation qui pénalise les utilisateurs réguliers et nombreux (la station d'Areuse est une des plus fréquentées sur le réseau du Littorail) pour quelques individus au comportement déplorable. Pour rappel, un abonnement annuel ne coûte que CHF 60.- et permet d'emprunter les vélos gratuitement durant 10h à chaque location.

En attendant une future réouverture, des mesures de sécurisations sont à l'étude afin d'empêcher d'autres actes de vandalisme.

Services techniques

SERVICES ADMINISTRATIFS

Informations officielles

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 31 octobre 2016, à 20h00, à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour sera publié dans le Littoral Région. Nous rappelons que les séances du Conseil général sont publiques.

Commission de l'urbanisme :

Prochaines séances : 3 novembre et 2 décembre 2016 dans la salle de réunion des Services techniques.

Infos pratiques

Horaire de la bibliothèque

Mardi : de 15h00 à 18h00

Mercredi : de 14h00 à 18h00

Jeudi : de 15h00 à 19h00

Horaire de la ludothèque

Mardi : de 14h00 à 16h30

Mercredi : de 15h30 à 18h00

Jeudi : de 16h00 à 18h30

Horaire de la piscine couverte (Vauvilliers)

Mardi : de 18h00 à 21h30

Jeudi : de 18h00 à 21h30

Samedi : de 15h00 à 18h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00

Infos routes

Route des Addoz (du 15 août à fin octobre 2016)

Afin de permettre une exécution rapide et sécurisée des travaux de fouilles pour des infrastructures électriques et d'assainissement, la route des Addoz sera fermée par étapes et le transit dévié par la rue des Prés.

Informations et renseignements :

M. J. Boscher 078 714 29 25 (Mauler SA)

M. Wälchli 079 376 74 64 (S. Facchinetti SA)

Ecopoints



À louer

A la rue Louis-Favre (centre de la vieille-ville et à proximité des transports publics), un local commercial d'env. 100 m² avec une terrasse de 11 m² est à louer.

Pour davantage d'informations, veuillez s'il vous plaît vous adresser à l'Administration communale.

Ont participé à la rédaction Madame et Messieurs les conseillers communaux :

Marisa Braghini
Jean-Michel Buschini
Jean-Pierre Leuenberger
Jacques Magnin
Daniel Schürch

ainsi que :

Tiziana Ellero
Carine Giauque
Nathalie Fagherazzi
Anne-Karine Renaud
Jean-François de Cerjat
Matthieu Guillaume-Gentil
Pierre-Alain Ruchti
Stéphane Thomas

Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20
fax : 032 886 47 46
courriel : commune.boudry@ne.ch
Internet : www.boudry.ch

Tirage : 2'950 exemplaires